



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

[fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr)



CTL DU 24/04/2012

**DEUX POINTS SUR SIX SOUMIS AU VOTE...  
LES ACCORDS DE BERCY EN QUESTION !!!**

Le Comité Technique Local de la DDFIP 66, s'est réuni pour la troisième fois, depuis les accords de Bercy, le 24/04/2012 sur un ordre du jour dont le volet essentiel était le document unique d'évaluation des risques professionnels ( DUERP )

Souvenons nous, lors du CTL du 01/03/2012, seul le point 1 relatif à l'approbation d'un PV de CTPD, était soumis au vote.

Cette fois ci, le DDFIP nous a demandé de voter sur deux points, conformément aux textes :

Le PV du CTPD du 27/09/2011 et les nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'ISF.

Les 3 syndicats ont adopté le PV.

Seul FO DGFIP 66, a refusé de voter sur ce deuxième point.

En effet, les fiches techniques présentées au CTL, indiquent les procédures professionnelles nouvelles à suivre, suite aux nouveautés 2012, relatives à l'ISF.

L'organisation des travaux découle logiquement du nouveau cadre législatif en la matière.

Nous avons des choses à dire sur l'ISF, et c'est notre confédération qui s'en charge.

FO DGFIP 66, n'a pas pour habitude de conseiller les Chefs de postes ou de service, pour l'organisation de leurs travaux, et ne conseillera donc pas la Direction sur la pertinence d'une nouvelle procédure technique, par le vote.

A chacun ses responsabilités.

En revanche s'agissant du plat de résistance de la journée, à savoir le DUERP, et bien ce point là n'est pas soumis au vote.

Les conditions de vie au Travail, voilà un domaine de notre compétence, et là, nous n'avons aucun pouvoir au CTL, si ce n'est de bavarder à bâtons rompus avec le DDFIP.

**VOICI DONC LA TRADUCTION CONCRETE DES ACCORDS DE BERCY.**

**AUCUNE AVANCEE POUR LES AGENTS.**

**NOUS AVONS EU BIEN RAISON DE NE PAS EN ETRE SIGNATAIRES**

Dans ce CTL, avec le DUERP et le Tableau de Bord de Veille Sociale ( TBVS ) l'administration ouvre le parapluie.

Chacun sait, que ce sont les suppressions d'emplois qui sont à l'origine de la souffrance au travail.

**FO DGFIP 66 SE BAT AU QUOTIDIEN POUR QUE CES SOUFFRANCES CESSENT.**

L'administration est fataliste sur la poursuite de la RGPP

Elle en accepte les conséquences.

Elle prévoit les médicaments en renonçant à éradiquer la maladie.

Avec le DUERP, elles se couvre en identifiant les risques et en démontrant qu'elle a fait le nécessaire en terme de prévention.

Avec le TBVS, elle reconnaît qu'elle s'est dotée d'un thermomètre.

Mais on a jamais guéri quelqu'un avec cet instrument.

Au mieux cela aide, au diagnostic.

**LE BON REMEDE C'EST L'ARRET DE LA RGPP, QUE FO REVENDIQUE.**

**C'EST UN PREALABLE, POUR LA SANTE AU TRAVAIL.**

Ensuite, une fois que l'agent a la santé, alors tout est possible, à condition d'améliorer son Pouvoir d'Achat.

**C'EST POURQUOI NOUS REVENDIQUONS L'AUGMENTATION DES SALAIRES.**

Vous avez tous lu, notre lettre au DDFIP, du 27/03/2012.

Vous allez lire notre déclaration liminaire du 24/04/2012

En guise de réponse, le DDFIP, a fait lui même une déclaration liminaire relative à la liberté syndicale et à celle de la presse.

Nous allons revenir sur différents points précis de ce CTL, dans un mail adressé à nos adhérents.

Le caractère très sensible de certains de nos débats qui ont duré de 9h jusqu'à 20 h, l'exige.

Notre site est ouvert, et nous préférons laver notre linge sale en famille.

FO DGFIP 66 ne jettera jamais en pâture un agent de la DDFIP 66, quel que soit son grade, dans la presse.

Nous nous battons pour l'Emploi, le pouvoir d'achat, de meilleures conditions de travail, et l'amélioration du Service Public

*En ce 24/04/2012, notre délégation était composée de Soazig AUFFRET, Frédéric FERRER, Martial LACORRE, France LEROY, Bernard MARTI, Claude MICOLAU, Violaine OLIVE, et Ariel SALA.*